05B738

789

ABATIK DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros
Siège social : ZA Les Moriettes
26760 BEAUMONT LES VALENCE
RCS ROMANS 443698519

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2009

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS LE

21 JAN. 2009

L'an deux mille neuf, le 5 janvier, à 11 heures,

Les associés de la société ABATIK DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, divisé en 750 parts de 80 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZA Les Moriettes 26760 BEAUMONT LES VALENCE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Gilles MARKARIAN, propriétaire de 375 parts sociales
- Monsieur Frédéric PIZZO, propriétaire de 375 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles MARKARIAN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

La SARL STRATEGES CONSULTANTS
dont le siège social est "Domaine La Pérussonne" 2, Rue Gérard de Nerval 13400 AUBAGNE

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

Monsieur Michel BENICHOU domicilié 43, chemin de l'Armée d'Afrique 13005 Marseille.

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2014.

Chacun des Commissaires aux Comptes ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.